



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/07/2019

Dossier complet le :

18/07/2019

N° d'enregistrement :

2019-8655

1. Intitulé du projet

Évolution des activités de l'établissement SEOSSE ECO-TRANSFORMATION d'Uchacq et Parentis (40) avec passage au Régime "Autorisation ICPE": augmentation de la quantité de déchets de bois regroupés/triés (rub.2714), nouvelles activités de regroupement/tri de déchets verts (rub.2716), de broyage des déchets de bois (rub.2791) et broyage de déchets verts (rub.2794)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEOSSE ECO-TRANSFORMATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernard SEOSSE, Président

RCS / SIRET

4 2 0 5 7 8 6 4 3 0 0 0 3 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°1a "Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Autorisation"	-Rub.ICPE n°2791-1: activité de prébroyage de déchets de bois. Quantité de déchets traités supérieure à 10t/j => Régime "AUTORISATION ICPE" -Rub.n°2794-1: broyage de déchets verts. Quantité traitée: 126 t/j =>Régime "Enregistrement ICPE" - Rub.n°2714-1 : regroupement/tri de déchets de bois, volume 9500 m3 =>Régime "Enregistrement ICPE" - Rub.n°2716-2: regroupement déchets verts, volume: 900 m3 = Régime "Déclaration"

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La plateforme existante (environ 6400 m²), qui a fait l'objet d'une "Déclaration ICPE", reçoit les déchets de bois des collectivités, activités industrielles et artisanales de la région montoise. Ces déchets regroupés sont ensuite expédiés vers les installations de valorisation de Saint-Lon-les-Mines, situées à 80 km.

Afin de répondre à la forte demande locale, la société SEOSSE-ECO TRANSFORMATION souhaite développer sur son site d'Uchacq-et-Parentis :

- une activité de pré-broyage des déchets de bois, selon les 2 catégories (A et B) du cahier des charges de la société,
- une activité de regroupement et de valorisation (pré-broyage) de déchets verts,
- une activité de regroupement/transit de déchets non dangereux (bennes dédiées en provenance des clients).

4.2 Objectifs du projet

- Répondre à la forte demande locale en matière de valorisation de déchets de bois. En effet, les quantités reçues sur le site sont en constante augmentation. Le pré-broyage in-situ permettra de réduire les volumes en vue d'une expédition vers le site de valorisation SEOSSE de Saint-Lon-les-Mines;
- Répondre à la demande locale en matière de regroupement et de valorisation de déchets verts;
- Répondre à la demande locale en matière de regroupement/transit de déchets non dangereux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'établissement sera étendu vers le Nord pour accueillir la nouvelle activité de regroupement et de pré-broyage de déchets verts. Dans ce cadre, des travaux d'imperméabilisation de la zone considérée seront réalisés, ainsi que des travaux de mise à niveau du réseau de collecte et de traitement des ruissellements, afin d'intégrer l'extension de la plateforme.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Se référer au plan joint en Annexe 4 qui localise les activités de l'établissement.

1. Activité actuelle déclarée - Augmentation de la production : les déchets de bois reçus proviennent des collectivités, des industries, des constructeurs ou des démolisseurs dans un rayon de 40 km. Ils font, lors de leur réception, l'objet d'un tri selon deux qualités de bois (A et B) en fonction du cahier des charges SEOSSE ECO, et pour séparer d'éventuels déchets indésirables qui sont expédiés vers des filières autorisées. Ce tri est réalisé à l'aide d'un engin et/ou manuellement.

La production moyenne annuelle sera portée à 10 000 t/an, et la production maximale à 15 000 t/an.

2. Nouvelles activités :

- Les déchets de bois de qualité A et B feront l'objet d'un pré-broyage avant expédition sur le site de Saint-Lon-les-Mines pour un affinage, puis expédition vers les filières de valorisation (A : combustible et B : valorisation "matière" production de panneaux de particules, papeteries).

Le pré-broyage sera réalisé par campagne avec en moyenne 450 t/j. La puissance du matériel utilisée sera de 320 kW.

==> Les stockages de déchets de bois seront organisés selon 4 îlots : bois bruts A (250 m²), pré-broyat A (125 m²), bois bruts B (1250 m²) et pré-broyat B (750 m²). La hauteur de stockage sera au maximum de 4 mètres. Le volume total stocké de déchets de bois bruts et de pré-broyats représentera 9 500 m³.

- Les déchets verts seront regroupés et triés sur la partie Nord du site (extension). Ils feront l'objet d'un pré-broyage avant expédition sur des sites autorisés en vue d'une valorisation matière (compostage). Le volume stocké sera de 900 m³.

Le pré-broyage sera réalisé dès que le stock sera suffisant, l'expédition étant réalisée immédiatement (pas de stockage des déchets verts pré-broyés)

- Deux bennes (2x50 m³, dédiées aux DIB en mélange et aux ferrailles) seront utilisées dans le cadre d'une activité de regroupement/transit/tri de déchets non dangereux (DND).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'Autorisation Environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise ICPE	18 500 m ²
Volume de déchets de bois stockés sur site	9 500 m ³
Volume de déchets verts stockés sur site	900 m ³
Volume de déchets non dangereux regroupés sur site	120 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD651E - Route de la base
40090 Uchacq-et-Parentis

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 0° 54' 06" 55 Lat. 43° 9' 19" 81

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site bénéficie d'une Déclaration ICPE, datant de septembre 2014, pour une activité de regroupement et tri de déchets de bois, d'un volume inférieur à 1000 m³ (rubrique ICPE 2714-2).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit de la base aérienne de Mont de Marsan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un site industriel en activité, dont les sols ont déjà majoritairement été imperméabilisés.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE4002 - Arrêté n° 2011-1903 du 13/04/2012-abroge l'arrêté du 21 novembre 2003
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus d'1km "Réseau hydrographique des affluents de la Midouze"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin d'éviter les émissions de poussières en période sèche, l'exploitant réalise un arrosage des déchets stockés et des pistes. L'eau utilisée provient du réseau AEP. Pour mémoire, le site sera équipé d'une installation mobile de brumisation. De plus, le broyeur intervenant périodiquement est équipé d'un système de brumisation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un site industriel en activité, dont les sols sont majoritairement déjà imperméabilisés. Les mesures mises en œuvre pour limiter les émissions de poussières, les nuisances sonores, les risques de pollution et la gestion des eaux pluviales permettront d'éviter toute incidence sur le milieu naturel. Ces mesures seront encadrées par l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation du site ICPE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus d'1km à l'Ouest. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur les terrains considérés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise ICPE considérée ici était entièrement dédiée à une activité industrielle. Elle comprend actuellement des terrains déjà imperméabilisés qui ont fait l'objet d'une déclaration ICPE et accueillent une activité de regroupement/tri de déchets de bois.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques identifiés sur la commune d'Uchacq et Parentis (source : georisque.gouv.fr et Plan Communal de Sauvegarde) : - Feu de forêt : terrains non concernés (non boisés), - Mouvement de terrain - Tassements différentiels : terrains non concernés, en partie imperméabilisés, - Phénomène lié à l'atmosphère : terrains concernés, - Transport de marchandises dangereuses : terrains concernés (RD651E).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de mise en œuvre ou stockage de substance à risque sanitaire. Afin d'éviter tout phénomène de compostage, les déchets verts seront expédiés immédiatement après leur pré-broyage. Par ailleurs, des mesures sont prises afin de limiter les émissions de poussières en période sèche (arrosage/brumisation des déchets stockés, pré-broyés et des pistes). Enfin, des mesures sont mises en place afin de limiter les nuisances sonores (respect des horaires, merlons en limite, utilisation d'engins conformes, etc.).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics liés : - aux apports de déchets de bois et de déchets verts sur le site, - aux expéditions de déchets de bois et de déchets verts qui ont été pré-broyés sur le site, - à l'activité de regroupement/transit de déchets non dangereux. En matière de sécurité routière, l'accès à l'établissement présente une bonne visibilité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sources de bruit : - manutention des déchets de bois et des déchets verts, - pré-broyage des déchets de bois et déchets verts (impact temporaire, activité par campagnes lorsque les stocks sont suffisants), - circulation des camions et engins. Les nuisances sonores de l'activité seront estimées dans le cadre de l'Autorisation environnementale. Des mesures seront prises et un suivi réalisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets verts seront expédiés rapidement après leur pré-broyage sur le site, évitant ainsi les odeurs liées à une éventuelle dégradation anaérobie.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations liées à la circulation des engins et à l'activité de pré-broyage, ressenties uniquement à proximité immédiate de ces sources d'émissions : impact faible et temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Travail uniquement durant la période diurne. Site éclairé, le cas échéant, le matin en hiver.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité sera à l'origine d'émissions de poussières, essentiellement en période sèche et venteuse. Des mesures seront prises pour limiter ces émissions : arrosage des stocks de déchets et des pistes, pré-broyage des déchets uniquement sur la plateforme imperméabilisée, pré-boyeur équipé d'un système de brumisation.</p> <p>Un suivi sera réalisé dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation ICPE. La circulation des engins/camions sera également à l'origine d'émissions de gaz d'échappement : impact temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités du site ne nécessitent pas d'eau industrielle.</p> <p>Seul l'arrosage des stocks et des pistes, en période sèche et venteuse, sera à l'origine de rejets d'eau.</p> <p>Le site dispose d'un réseau de gestion des ruissellements : collecte des eaux de la plateforme, jusqu'à un débourbeur/séparateur à hydrocarbures, avant rejet dans le fossé en limite Ouest, qui rejoint celui en bord de route au Sud. Ce réseau sera mis à niveau dans le cadre de l'Autorisation environnementale (intégration de la zone à imperméabiliser au Nord).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités du site ne nécessitent pas d'eau industrielle.</p> <p>Les eaux usées de l'Algéco sont traitées par un assainissement autonome (fosse septique au Sud-est).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités actuelles et projetées utilisent des déchets de bois et des déchets verts pour les valoriser (pré-broyage) avant de les expédier vers les filières agréées.</p> <p>Elle ne sont pas à l'origine de la production de déchets, hormis les refus de tri (déchets non dangereux) qui seront stockés avec les DND collectés (2 bennes), puis expédiés vers des filières autorisées.</p> <p>La société tiendra à jour un registre des déchets "produits".</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de construction et terrains considérés déjà occupés par des activités. Très peu de visibilité sur les installations : présence de merlons entourant le site et d'écrans boisés aux alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains considérés sont déjà occupés par des activités industrielles (regroupement/tri et stockages de déchets de bois).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches, recensés sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (au 13/11/2018), sont à plus de 2,5 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes seront de nature à éviter les impacts de l'établissement sur l'environnement :

- les ruissellements de la plateforme existante font l'objet d'une collecte et d'un traitement (déboureur-séparateur à hydrocarbures). Aucun rejet direct vers le milieu naturel n'est réalisé,
- la zone dédiée aux déchets verts au Nord sera imperméabilisée et reliée au réseau de gestion des ruissellements,
- des mesures sont et seront prises pour éviter les risques de pollution : procédures d'acceptation des déchets de bois et déchets verts, arrosage des pistes et déchets en période sèche et venteuse, etc.

Rappelons en outre que le présent projet est soumis au régime d'Autorisation ICPE, dans le cadre duquel devront être réalisés des suivis environnementaux, avec notamment :

- une analyse périodique des eaux pluviales rejetées pour vérifier leur conformité,
- des suivis périodiques de retombées de poussières,
- un contrôle des niveaux sonores, réalisé dans les trois premiers mois suivant l'autorisation puis de manière régulière (fréquence annuelle puis trisannuelle si conformité).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- le site ne présente pas de contrainte environnementale particulière : absence de ZNIEFF, site Natura 2000, etc.,
- aucun habitat d'intérêt communautaire, ou espèce remarquable n'a été identifié sur les terrains considérés (plateforme majoritairement imperméabilisée),
- aucun cours d'eau n'est présent sur le site ou à proximité,
- les mesures décrites précédemment seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement,
- des suivis (poussières, bruit, qualité des eaux) seront menés dans le cadre de l'Autorisation environnementale, encadrés par un arrêté préfectoral.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Lon-les-mines

le, 17/07/2019

Signature


SEOSSE ECO TRANSFORMATION SAS
40300 SAINT-LON-LES-MINES
Tél : 03 58 57 59 14
Siret : 420 578 643 00033
Jean-Benoît Seosse Président

Commune d'UCHACQ-ET-PARENTIS (40)

SEOSSE ECO-TRANSFORMATION

Demande d'Autorisation Environnementale

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



Décembre 2018
Echelle : 1/25000



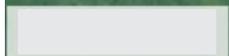
Nord



Légende :

-  Emprise ICPE
-  Réseau hydrographique (couche IGN Géoportail)
-  Photo 1

Note : les photographies ont été prises le 12 décembre 2018



0 50 m

Fond : IGN Géoportail

ANNEXE 3 : Photographies prises le 12 décembre 2018



Photo 1



Photo 2



Photo 3

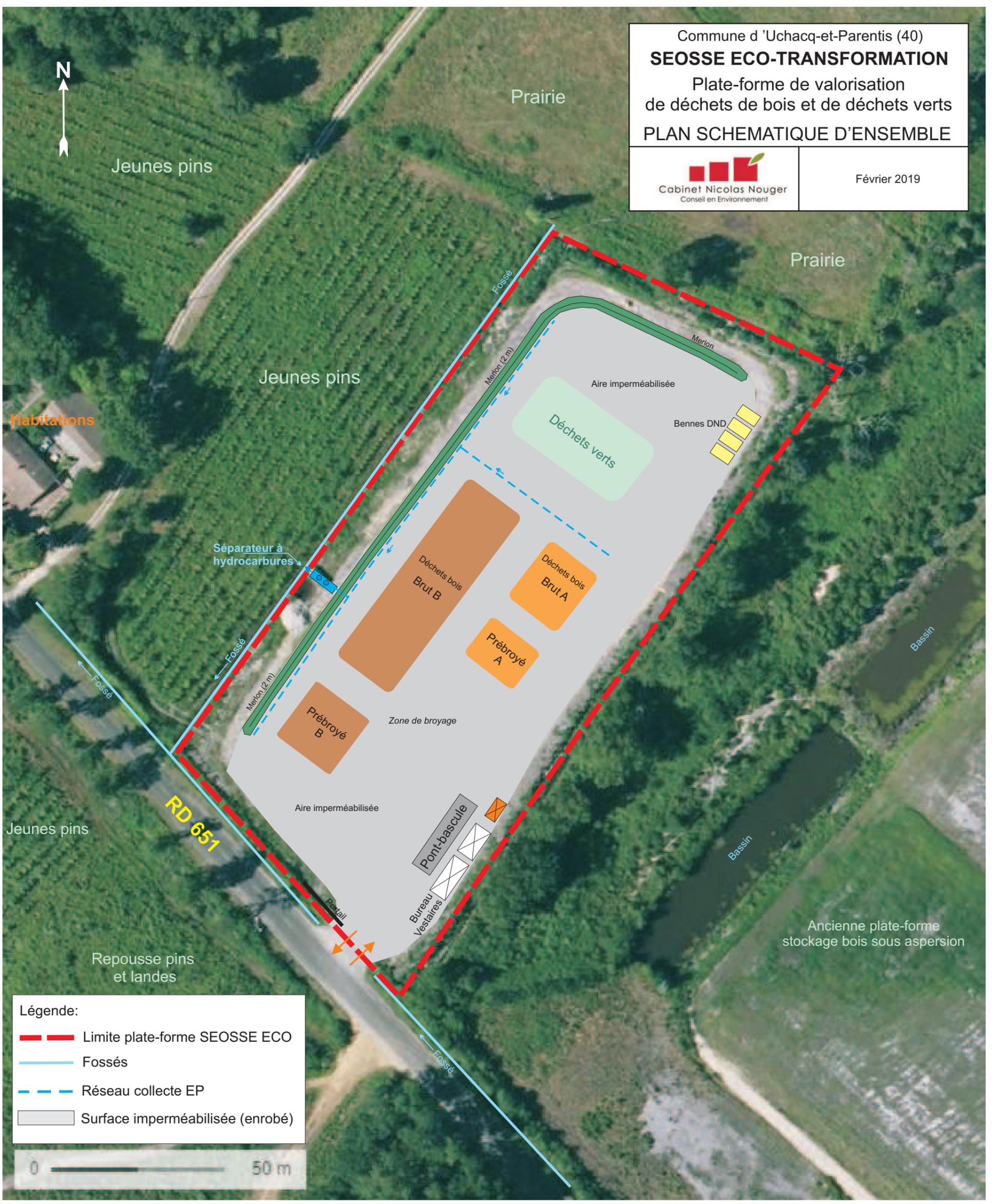


Photo 4

Commune d'Uchacq-et-Parentis (40)
SEOSSE ECO-TRANSFORMATION
 Plate-forme de valorisation
 de déchets de bois et de déchets verts
PLAN SCHEMATIQUE D'ENSEMBLE


 Cabinet Nicolas Nouger
 Conseil en Environnement

Février 2019



Légende:

- - - Limite plate-forme SEOSSE ECO
- Fossés
- - - Réseau collecte EP
- Surface imperméabilisée (enrobé)

0 ————— 50 m



Légende :

-  Emprise ICPE
-  Réseau hydrographique (couche IGN Géoportail)
-  Fossés (gestion EP)
-  Habitations